

## Compte rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2022

Présents : BERNARD A. / ASCARI S. / LEOUZON P. / STOFFT N./ BARDINE L. / VINCENT J. / ROUSSON L. / PELLEGRIN R. / RIOU J./ HAOND B.

Excusés : TEILHAS-BALME V. / CHEVAT L./ GRANDJEAN L. / BAUDRAND M. / ROBERT G.

Alain BERNARD ouvre la séance, présente le compte rendu du mois de septembre. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

### ✓ **Emprunt La Banque Postale Délibération et DM**

Le maire rappelle l'emprunt validé au dernier CM avec la Banque Postale d'un montant de 350 000.00 € à 2.99 % sur 20 ans. Il s'agit de délibérer à nouveau car 1<sup>ère</sup> délibération non conforme pour la Banque. Le CM valide l'emprunt, charge le Maire de signer tout document relatif à cette affaire, inscrit cette recette au BP 2022.

Rappel : Emprunt signé avec le Crédit Agricole, 150 000.00 € taux 2.80 %. Déjà délibérer.

### ✓ **Avancements des projets en cours**

**Projet de construction bâtiment Multi-accueil** : le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 11 octobre. Fin des dépôts le 31.10.22 à 16h. Les dossiers seront ensuite transmis au MDOE pour analyse des offres. Rappel des subventions attendues : Etat DETR 280 000.00 €, Département, Pass Territoires : 100 000.00 €, (les travaux n'ayant pas commencé et le contrat Pass Territoires arrivant à terme), un nouveau dossier Atout Ruralité a été déposé. Région : dossier de demande de subvention donné en main propre et par voie électronique, dossier complet, accord pour démarrer les travaux bien que cela ne vaut pas accord de subvention.

**Chantier La Plaine, salle associative** : le placo et l'isolation chappe sont terminés, la porte d'entrée a été retournée et le groom remis en place. Reste le carrelage à réaliser par l'agent technique. Bernard HAOND rappelle qu'il possède du stock de carreaux à disposition chez lui, l'agent ira voir s'il y a des matériaux en quantité suffisante. Il restera ensuite à terminer plomberie et électricité. Pour l'aménagement du coin cuisine, peut-être faudrait-il prévoir l'intervention d'un artisan professionnel, même si Philippe est en capacité de le faire. Peinture : une première impression a été réalisée mais la décoration murale finale sera effectuée par les adhérents de l'association « Les Arts du Temps Libre ».

### ✓ **Communauté de Communes ARC**

**Tri / compostage** : Sylvain ASCARI a participé à une formation (en 4 temps) proposée par le SYPP ; le compostage devient une obligation légale au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les collectivités sont invitées à montrer l'exemple et à mettre en place des aménagements pour permettre aux administrés de réaliser ce compostage. Un article dans le bulletin 2022 incitera les citoyens à cela. Quant à la commune, S.ASCARI propose de choisir les appartements de la Maison Médicale comme pilote de l'expérience dès 2023.

**Broyage des déchets verts** : la question est récurrente ; face à une forte demande, l'achat d'un broyeur semble nécessaire. Il s'agit de bien définir les conditions d'utilisation, de stockage, de mise à disposition, du lieu de dépôt.

**Prix des repas portés à domicile** : Pierre LEOUZON. Réunion préparatoire le 19 à Cruas. Proposition de modulation du prix en fonction des revenus. Travail et débat très intéressant. Problème d'harmonisation de l'ensemble des communes de la CCARC au niveau des tarifs et de l'âge des bénéficiaires. Des tranches sont à prévoir en fonction des revenus, le système est déjà en place pour la cantine scolaire, attention à limiter toutefois l'augmentation car depuis cette mise en place, certains foyers ont eu jusqu'à 75 % d'augmentation (le prix du repas cantine est calculé en fonction du quotient familial et donc des revenus des parents). Une délibération avait été prise dans le passé avec la CCBC mais n'a jamais été activé. Les ayants droits sont les personnes à partir de 70 ans, ou les personnes avec handicap, ou encore s'ils sont bénéficiaires de l'APA. La délibération pour validation de cette grille tarifaire et des conditions d'attribution sera prise au Conseil Communautaire le 6 décembre prochain. Pierre LEOUZON rappelle que les charges sont exponentielles : coût de l'énergie, du personnel, de la matière première.

**Opération OPAH**, Alain BERNARD : réunion publique jeudi 27 octobre à St Lager, organisée par l'organisme SOLIHA, des subventions sont possibles pour des travaux permettant l'économie d'énergie pour les propriétaires occupant comme pour les propriétaires bailleurs.

**Opération Le Grand Carénage** : À l'invitation de M. le préfet, différents acteurs du territoire (la CAPCA en tant que maître d'ouvrage, la région, la direction de la centrale nucléaire de Cruas, les chambres consulaires, Pôle Emploi, le département, la mairie de La-Voulte, l'IFARE, l'AFPA Centre Ardèche, le GRETA, des CFA et autres organismes de formation ainsi que les services de l'État concernés) ont été conviés à une réunion le 15 mars dernier à la préfecture sur **la mise en place d'ici la fin de l'année du plateau technique à La Voulte-sur-Rhône** dans le cadre du grand carénage de la centrale de Cruas-Meysse.

Le Grand Carénage est le programme d'opérations préparatoires aux visites décennales des 4 réacteurs de la centrale de Cruas qui se dérouleront entre 2024 et 2027 dans le but d'obtenir de l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN) la prolongation de la durée d'exploitation du site et valider les modifications apportées au centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) pour améliorer son niveau de sûreté.

Cette période de « grands chantiers » regroupe plusieurs types d'activités :

- la rénovation ou le remplacement de gros composants arrivant en fin de vie technique (maintenance exceptionnelle), remplacement des générateurs de vapeur de Cruas 3 en 2024 et de Cruas 2 en 2027 ;
- les modifications nécessaires à l'amélioration de la sûreté (dont les modifications Post-Fukushima et les quatrièmes visites décennales) ;
- des opérations de maintenance et de « visite » de matériels pour assurer la pérennité de la qualification de ces derniers au-delà de 40 ans.

L'ensemble de ce programme va donc obliger EDF et le CNPE de Cruas à faire appel à un nombre important de salariés (**3 500 intervenants en moyenne sur site**) qualifiés dans des métiers nécessitant des compétences techniques particulières.

Aussi, et pour répondre aux besoins des filières professionnelles ou des entreprises spécialisées (qui connaissent des difficultés sur le recrutement), le projet d'un plateau technique vise à proposer des formations sur une dizaine de métiers (chaudronnier-tuyauteur, calorifugeur, échafauteur, robinetier, soudeur, technicien en radio protection, etc) en lien avec les travaux du Grand carénage et les industries ardéchoises, permettant à terme de créer une filière de formation en Ardèche. **Ce projet doit notamment permettre de recruter prioritairement en Ardèche.**

La Commune de SAINT LAGER BRESSAC est impactée car il faudra loger ces agents : un recensement a été fait par la CCARC pour dénombrer les logements vacants.

#### ✓ **Associations**

Pierre LEOUZON : Rencontre de la commission avec les responsables d'associations :

- Club rencontre : se réunie tous les lundis après-midi, font des rapprochements avec les aînés de St Vincent de Barrès
- Amis de St Lager : pas de relève, pense arrêter les activités
- Groupe d'animations : suite AG, nouvelle équipe, ils prévoient un repas avec bal en 2023.
- APE : fête halloween le 5.11 au camping de St Vincent, Marché de Noël 4.12, loto en mars à Cruas, 07.04 Carnaval à St Vincent, 09.04 chasse aux œufs à St Vincent, , 24 juin fête des écoles, peut-être un concours de boules à St Lager
- Moto Club : nouvelle association, projet de course sur prairie en 2023, cherche un endroit pour créer une aire d'entraînement, prévoit l'organisation d'un bal pour assurer un fond de trésorerie.
- ACCA : excusé

**Téléthon** : la commune de St Vincent de Barrès ne souhaite pas participer. A St Lager : le Groupe d'Animations proposera un concours de belote le vendredi 2 décembre 2022 à partir de 20h à la salle polyvalente de St Lager, Le Club Rencontre propose une randonnée pédestre de 8km le 3 décembre, départ du parking en bas du village.

#### ✓ **Divers**

**Grippe aviaire** : arrêté préfectoral en cours : en raison de la recrudescence des cas de gripes aviaires, toutes les volailles en milieu professionnel ou chez les particuliers doivent être tenus dans les lieux clos.

**Bois granule** : difficulté d'approvisionnement, exemple Mairie de LYAS. Article presse. Un courrier sera adressé à tous les locataires pour les prévenir de la hausse des prix/charges en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.